

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2026 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 23 janvier à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BARLOU, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUARD, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE
Etaient absents : Mme BARON, Mme CAMUS (pouvoir à M. P. TAFILET), M. DUBOIS, M. HENRION (pouvoir à M. BERNEAU MERLET), Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU) et M. MORLE (pouvoir à Mme CHARTIER-MALECOT)
Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Mme BELLANDE

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Si le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir les adopter.

Le procès-verbal est adopté

2°) - DECISIONS DU MAIRE

- 2.1 En vertu des délégations dont il dispose, le Maire, ou ses adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes : - Délivrance à Mme GILLARD Audrey d'une concession de terrain individuelle d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la sépulture individuelle de Monsieur GILLARD Maurice, Léon, Ulysse ;
- 2.2 - Renouvellement à Madame BRUNEAU Marie-Claude née PICARD d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de Monsieur PICARD-PRADEL Paul exclusivement ;
- 2.3 - Convention de mise à disposition gracieuse de locaux - ex logement gardien su stade - au Rugby Club Montoisien ;
- 2.4 - Location de salles, bureaux et hébergement Pasteur - tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2.5 - Mise à disposition de véhicule (fourgon 9 places) - tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2.6 - Utilisation des équipements sportifs - Fixation des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2.7 - Prêts et location de matériels - tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2.8 - Convention de mise à disposition gracieuse de locaux - Dojo - à l'Union Cycliste Montoisienne du 17/12/2025 au 03/07/2026 ;
- 2.9 - Convention de location ponctuelle de salle des fêtes à SASU Philo Evenmentiels - les 30 et 31/12/2025 ;
- 2.10 - Reprise de concessions temporaires dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir ;
- 2.11 - Prestation de reprise de 6 concessions - Attribution à la SARL GOUZENES ;
- 2.12 - Demande de subvention auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la DETR pour l'acquisition de colombiariums pour le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes à Montoire-sur-le-Loir ;
- 2.13 - Prolongation du contrat de fourniture de gaz par Total Direct Energies jusqu'au 31/12/2026 ;
- 2.14 - Souscription d'un contrat de fourniture d'électricité par EDF jusqu'au 31/03/2026 ;

1/9

- 2.15 - Convention de location ponctuelle de salle des fêtes à Territoires vendômois pour l'école de musique - le 18/01/2026 ;
- 2.16 - Renouvellement et régularisation du bail locatif d'habitation à M. SAILLARD Alexandre pour 92 avenue Gambetta à Montoire-sur-le-Loir (41800) ;
- 2.17 - Renouvellement du bail locatif d'habitation à M. Nicolas GUESNIER et Mme Elisabeth ANDRE pour le logement B sis 1 rue Ronsard à Montoire-sur-le-Loir (41800) ;
- 2.18 - Prestations de service de marquage au sol routier - Attribution à la société MIDITRACAGE ESVIA ;
- 2.19 - Tarifs relatifs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) La Maison des Lutins - Accueil extrascolaire à compter du 1^{er} février 2026.

Pierre BERNEAU MERLET souhaiterait avoir des précisions sur l'ex-lodgement du gardien du stade qui va être mis à disposition du club de rugby : est-ce une mise à disposition ponctuelle ou permanente ?

[Arrivée de M. VANDECASTEELE à 19h09]

Arnaud TAFILET lui répond que le logement a été libéré il y a près de 6 mois par son locataire qui n'effectue plus de mission de gardiennage. Il rappelle le contexte du logement au sein d'un complexe sportif peu compatible avec les prescriptions Vigipirate et les coûts de rénovation très importants si l'on se réfère aux diagnostics énergétiques. Par ailleurs, depuis le début du mandat, le club de rugby avait fait part d'un souhait de création d'espaces de travail et réunion. Il rappelle qu'aujourd'hui ils sont dans des préfabriqués qui leur appartenaient, avancés en âge. Il expose que la mise à disposition de l'ancien logement n'est pas définitive, une convention d'occupation a été signée et est renouvelable.

Pierre BERNEAU MERLET indique que ce n'est pas définitif mais que c'est quand même du long terme compte tenu de la durée de mise à disposition.

Arnaud TAFILET lui confirme.

Ingrid CHARTIER-MALECOT expose qu'elle avait la même question que Pierre BERNEAU MERLET et que la réponse a donc été faite. Elle souhaitait également que lui soit confirmé que ce n'était pas un logement de fonction.

Arnaud TAFILET lui répond que cela l'a été il y a plusieurs années également, il ne sait pas exactement quand mais que là il s'agissait bien d'une location avec un loyer payé par son locataire qui avait des missions de gardiennage par le passé mais n'en n'avait plus.

Il en est pris acte

3°) - **AFFAIRES GENERALES : Avis sur demande d'affiliation à titre volontaire du Scot Vallée du Cher à la Sologne au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique de Loir-et-Cher**
Le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] ».
S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au conseil municipal de faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-13 et L452-20,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Proposition de :

2/9

DONNER un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1er mars 2026 ;
CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre BERNEAU MERLET comprend qu'il faille donner un avis statutairement mais souhaiterait comprendre pourquoi il aurait pu voter contre sachant que pour lui, le centre de gestion de la fonction publique est une structure qui est là pour assurer le paiement des fonctionnaires privés d'emploi. Donc est-ce que accepter un nouvel entrant, ce n'est pas risquer de déséquilibrer le dispositif ?

Arnaud TAFILET lui répond que en effet, c'est la loi qui prévoit cette sollicitation d'avis. Il expose également que la mission du centre de gestion est bien plus large : c'est le conseil aux collectivités (contrat de travail, ressources humaines de façon large) dont la transmission de modèle d'actes. Il rappelle que l'adhésion est possible pour les collectivités de moins de 350 agents donc, on peut en effet se poser la question de la capacité du centre de gestion à répondre aux besoins si l'adhésion impliquait la prise en charge d'un grand nombre d'agents mais ce n'est pas le cas pour le Scot. Cette adhésion ne met donc pas en question une charge supplémentaire d'importance pour le centre de gestion.

Pierre BERNEAU MERLET comprend donc que l'avis est formel mais sans enjeux.

Arnaud TAFILET lui confirme qu'il n'y a en effet pas de rapport au service rendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, rappelle à l'assemblée que chaque année, le budget primitif doit être précédé, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir. Il se tient dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Depuis la loi « NOTRE » du 07/08/2015, le débat d'orientation budgétaire a évolué vers un rapport d'orientations budgétaires qui doit préciser les orientations budgétaires en termes d'évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, les engagements pluriannuels envisagés et enfin la structure et la gestion de la dette.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Proposition de :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 prévu au Code Général des Collectivités Territoriales qui a porté sur le budget principal et les budgets annexes du Camping et de l'urbanisation du secteur de la Gare.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite que lui soit précisé, sur les dépenses d'investissements citées, s'il s'agissait d'un tracteur ou d'une mini-pelle.

Sophie DOUAUD lui répond qu'il s'agit bien d'un tracteur.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite que soient détaillés les travaux réalisés Boulevard des Alliés.

Sophie DOUAUD lui répond qu'il s'agit d'un rebouchage de trous et une émulsion bicouche et qu'il s'agit d'une erreur dans l'imputation des travaux qui sont bien en fonctionnement et non en investissement.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite également que soit apportée une précision sur les travaux de la toiture de l'église Saint-Oustille ; il lui semble que c'est la moitié de la toiture et pas la totalité.

Sophie DOUAUD lui répond que c'est la totalité des travaux qui a été payé par la commune.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui demande de préciser.

Sophie DOUAUD lui répond qu'elle a uniquement parlé de toiture pas de la totalité de la toiture.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond que c'est ce qu'elle voulait qu'il soit précisé.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il a fait des calculs et que lui s'interrogeait sur les 600 000 € d'investissement qui était les grandes lignes parce qu'en fait la toiture représentait 1% puisque la mairie a payé 6 000 € sur 40 000 €.

Sophie DOUAUD lui répond que non, la commune a tout payé et a perçu des subventions en recettes en face.

Ingrid CHARTIER-MALECOT demande si cela était pour un pan de toiture.

Arnaud TAFILET lui confirme qu'il s'agit de deux pans de toiture et, précisant que n'étant pas assez précis pour la terminologie : nef, abside, etc., il demande confirmation à Pierre BERNEAU MERLET, il s'agit de la partie centrale et celle de gauche, la partie conservée à droite n'a pas été reprise.

Ingrid CHARTIER-MALECOT demande s'il est possible de faire un petit retour sur la fréquentation du camping ou pas dans le cadre du budget annexe ?

3/9

Arnaud TAFILET répond que ce n'était pas prévu du tout mais qu'il doit avoir quelques éléments avec lui. Il précise qu'il fera un point précis ultérieurement mais que le chiffre d'affaire de l'année 2024 soit les recettes totales, pas de ce qui revient à la commune, était de 15 195 €. En 2025 il est de 29 187 € soit le double.

Ingrid CHARTIER-MALECOT souhaite savoir ce que cela fait en terme de fréquentation ?

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'a pas tous les détails mais que cela représente 2 361 nuitées. Il rappelle qu'il fera les comparatifs plus tard, et précise juste que pour 2024 le nombre de nuitées était de 1 474.

Ingrid CHARTIER-MALECOT demande une confirmation sur les dépenses de fonctionnement : est-ce que vous pouvez nous confirmer que les salaires de l'agent, pour qui le poste qui a été fermé en 2021 et qui est toujours payé par la commune, sont bien intégrés dans les dépenses sur les charges de personnel ?

Sophie DOUAUD lui répond que non, ce n'est pas au chapitre 012 dans les charges de personnel.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui demande où "Alors, c'est où ?"

Sophie DOUAUD lui répond qu'elle ne le sait plus, qu'elle est certaine que ce n'est pas au 012, que c'est dans les autres charges et confirme que c'est au chapitre 65 : charges de gestion courante.

Ingrid CHARTIER-MALECOT expose que les chiffres sont provisoires et que c'est bien normal puisqu'on est en début d'année mais souhaiterait savoir si lors du prochain conseil, le 6 mars, pour le vote du budget, on connaîtra l'excédent réel ?

Arnaud TAFILET lui répond que non, on n'aura probablement pas le définitif, on sera sur du provisoire. Il demande s'il y a d'autres questions.

Pierre BERNEAU MERLET souhaiterait que soit remis le diaporama. En attendant, il expose qu'il est surpris par l'augmentation des charges de personnel qui semble être expliquée par l'arrivée du policier municipal.

Sophie DOUAUD lui répond que oui et par 55 000 € d'augmentation de charges sociales. Le poste de policier municipal a été réattribué, mais il n'y a pas eu la charge d'un policier municipal en 2024.

Pierre BERNEAU MERLET expose que quand on regarde, on est à peu près à 1,8 millions toutes les années 2020-21 et c'est vraiment entre 2024 et 2025 qu'il y a eu un saut de 100 000 € sur un an sur les charges de personnel.

Sophie DOUAUD le lui confirme et précise qu'il y a eu l'augmentation du point d'indice, l'augmentation des cotisations aux différentes caisses et les variations d'échelon sur chaque poste.

Arnaud TAFILET complète en précisant qu'il y avait cette charge là en temps complet parce que noire

anciennement le recrutement d'une DST, donc un poste, financièrement parlant, conséquent, même si tout est relatif puisque nous sommes dans l'administration. Et donc, cet élément-là, on a eu effectivement, dans le mandat, il lui semble, c'est à deux reprises : une revalorisation des indices pour les fonctionnaires, et on est heureux pour eux, mais ça pèse dans les charges, mais c'est très bien pour eux et les augmentations de caisses de retraite. Il y a eu quelques augmentations comme ça, assez conséquentes, parce que même si on est sur 1 ou 2 % à chaque fois, sur une masse salariale globale aux alentours de 2 millions d'euros de charges de personnel, ça génère 100 000 à 200 000 €/an. Donc 100 000 de plus en un an, alors que c'était vraiment linéaire depuis 5 ans et qu'on a déjà la moitié de l'augmentation avec les trois points la

CHAPACL et un ETP supplémentaire à temps plein et bien on arrive rapidement sur le 100 000 de gap. Ça fait une belle somme, mais finalement, on y arrive assez vite finalement. Ça représente 5 %. Tant mieux pour les agents, hélas pour l'employeur.

Sophie DOUAUD précise qu'il n'a pas été créé de nouveau poste.

Arnaud TAFILET confirme que lorsqu'on regarde le tableau des emplois, il n'y a pas eu de création de nouveau poste et qu'on n'a pas l'opportunité de pouvoir augmenter les agents, c'est encadré par les grilles indiciaires, il n'y a pas vraiment de marge de manœuvre à ce niveau-là.

Pierre BERNEAU-MERLET demande d'aller à la diapo 13 où on parle de capacité d'auto-financement et d'épargne : il souhaiterait que lui soit expliqué ce qu'il y a derrière les chiffres, il est surpris que les niveaux d'épargne n'aient pas été croissants. La moyenne est assez similaire entre 2020 et 2025, où sont les reports de résultats qui nous font débattre tous les ans sur la sincérité du budget quand on parle du vote budget ?

Sophie DOUAUD répond que ça, ça passe dans l'excédent, quand on parle de dépenses ou de recettes réelles, ce sont les dépenses et recettes réelles.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'il pensait que le côté excédent allait apparaître dans le côté épargne/capacité de financement, qui allait s'améliorer, et que d'ailleurs l'objectif de ces non consommés c'était de générer la trésorerie, mais il ne les voit pas apparaître.

Arnaud TAFILET lui répond qu'ils sont sur les chiffres annuels donc sans report de résultat et précise que, comme Sophie (DOUAUD) le disait, sur des opérations réelles, donc tout ce qui est opérations d'ordre, et autre ne rentre pas dans ces chiffres-là. On est vraiment sur de la dépense et de la recette réelle, vraiment ce qui a été dépensé et encaissé. Donc en fait, les reports, les fameuses opérations d'ordre, les

4/9

amortissements qui passent d'un côté ou de l'autre, net, on n'a pas ces éléments-là.

Pierre BERNEAU MERLET répond que l'épargne net, on n'a pas ces éléments-là.

Pierre BERNEAU MERLET répond que l'imagerie qui était prise par le budget, c'était le terme où on lève le pied sur les dépenses pendant plusieurs années pour se garder un bas de laine qu'il ne voit pas.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est parce que les éléments dont on parle au moment du budget, effectivement, qui sont beaucoup d'opérations d'ordre, qualifications d'argent virtuel, ce ne sont pas des choses que l'on encaisse, ce ne sont pas des choses qui transitent sur le compte bancaire de la mairie. Il l'a dans les écrits que la préfecture envoie tous les ans suite à l'examen des comptes de la collectivité. Ils le spécifient bien, notamment dans celui de 2023 : " les résultats financiers de votre commune joint, au présent courrier, continuent de s'améliorer. En effet, votre capacité d'autofinancement, la CAF a de nouveau augmenté par rapport aux exercices antérieurs. La CAF net... Il s'interrompt, il pensait avoir les chiffres sur ce courrier-ci mais c'est sur un autre où en fait cela est bien marqué. Il reprend la lecture :

"Pour preuve, vous avez dégagé en 2024 une capacité d'autofinancement", donc ils reviennent sur les comptes. "Nous tenons avant tout à souligner que la gestion financière que vous avez mise en œuvre s'avère particulièrement adaptée au contexte et a permis de maintenir un équilibre satisfaisant malgré les circonstances particulières rencontrées par l'emprunt toxique. Pour preuve, vous avez dégagé en 2024 une capacité d'autofinancement net, de plus de 400 000 €" on voit ça au niveau de l'épargne, "et bénéficier d'un fonds de roulement de plus de 2 millions". Il lui semblait qu'il était écrit sur un courrier qu'effectivement la capacité d'autofinancement avait doublé ce qui est le cas parce qu'il était plutôt aux alentours de 200 000 € avant. Le fait d'avoir restreint les charges de fonctionnement, revu un peu tout partout, c'est ce qui permet aujourd'hui, pour le moment en tout cas, d'avoir une épargne nette chaque année aux alentours de 400 000 €. C'était redescendu en 2021, peu importe, c'est surtout que, en 2020, il n'y a rien eu, c'est pour ça qu'il y avait une grosse épargne nette.

Pierre BERNEAU-MERLET lui demande : mais après ? Tout le travail qui a été fait de maîtrise budgétaire n'a pas permis d'augmenter l'épargne, mais a permis d'éviter qu'elle se réduise.

Arnaud TAFILET lui répond qu'elle était plutôt autour de 200 000 € au début du mandat, aujourd'hui elle est plutôt aux alentours de 400 000 €. Donc finalement, cette épargne nette ou la capacité d'autofinancement sur un autre indicateur a été doublée et est maintenue depuis.

Pierre BERNEAU MERLET constate qu'en 2020 on était à 540, là on est à 479.

Arnaud TAFILET lui rappelle qu'en 2020, il y a un truc qui s'est abattu sur tout le monde. Il fait une explication rapide : en 2020, on sort une épargne nette à 540 000 d'investissement pur, il efface l'emprunt, cela fait 96 000 €. En fait, en 2020, c'est bien, tout le monde était paralysé, il n'y a rien qui a avancé. Donc 2020, c'est pas le vrai révélateur.

Pierre BERNEAU-MERLET le remercie et demande à passer à la diapo 15 sur les emprunts : parce qu'on entend parler de désendettement, en fait, on voit le désendettement, il est assez naturel, c'est plutôt le fait de ne pas réendetter la commune puisque ce n'est pas des décisions du conseil qui ont fait que le désendettement a baissé, c'est plutôt petit à petit, à force de payer les échéances. Il trouve ce tableau intéressant, il montre l'intérêt de faire des investissements au moment où les taux sont bas puisque l'année prochaine, les travaux de la place, qui avaient fait parler d'eux, vont être payés, travaux qui ont été fait à 1 % et qu'on va continuer pendant 15 ans à payer la réhabilitation de la décharge des Galliennes qui eux ont été financés à 5 %. Il trouve ce tableau très parlant. Il demande à passer à la diapo sur le camping : si dans le premier tableau "participation du budget principal", c'est ce que la municipalité fait sortir de son budget principal pour mettre sur le budget du camping, on mettrait 26 000 à 35 000 € sur le budget camping, ce qui permettrait les premières années de maintenir à l'équilibre le budget du camping. Quand on voit le 2024 réalisé, ça veut dire que c'est le camping serait à - 130 K€ s'il n'y avait pas eu les 53 K€ qui viennent du budget principal.

Sophie DOUAUD lui demande s'il cumule les participations sur les 6 ans.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'en 2020, on était à l'équilibre parce qu'il y avait eu 25 000 €. Sophie DOUAUD le lui confirme.

Pierre BERNEAU MERLET reprend : le camping était à moins 25 000 € et c'est le budget principal qu'il a auréglé à -130 K€.

Sophie DOUAUD lui confirme que c'était le montant d'investissement.

Pierre BERNEAU MERLET reprend : donc en 2024/2025 il y a eu 130 K€ d'investissement puisqu'on est à...

Sophie DOUAUD le coupe pour préciser qu'il s'agit du même investissement. Les moins 80 000 réalisés, c'est en investissement : disons qu'on avait - 84 000 € de résultats d'investissement en 2024, on en a plus que - 80 000 € en 2025. Il y a 4 000 € de moins, ce n'est pas cumulé.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir si l'on sait dire aujourd'hui, combien d'années il faudra pour arriver à l'équilibre ? On voit que ça nous coûte entre 25 et 50 000 € par an pour maintenir le camping

5/9

ouvert. Les choix qui ont été faits ont été d'automatiser sur une perspective ressources humaines et économiques. Est-ce que aujourd'hui on a une projection pour dire qu'on a quelques années difficiles, mais dans deux ans, dans cinq ans, ça ira mieux ?

Arnaud TAFILET lui répond que ça, il ne va pas y répondre maintenant, il n'a pas les éléments. Il précise que lundi matin, il a rendez-vous avec la conseillère aux décideurs locaux (CDL) de la DGFiP, notamment pour aborder ce sujet. Il ne va pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu en conseil mais le budget principal de la commune n'a plus le droit d'aborder le budget annexe du camping. Ces fameux 80 K€ sont un reliquat de travaux de 2024 et il voudrait savoir comment le traiter avec la CDL. En effet, on ne peut plus injecter d'argent vers le budget annexe, mais comment fait-on le temps de solder ce montant-là, on garde le budget annexe, on a une autorisation pour solder ce reliquat est on en parle plus ? Et du coup le camping vie réellement de façon autonome comme il doit le faire c'est-à-dire que ses recettes doivent couvrir toutes ses dépenses ? Si on regarde les dépenses et recettes de cette année, y compris les dépenses de personnel, on va y arriver. Par contre, ce reliquat de 80 K€, comment le traite-t-on ? En 2025, il n'y a pas eu de perte de 80 K€, il attend les chiffres définitifs pour les mettre face à face, recettes et charges et voir d'où on en est, mais il n'y aura plus de déficit comme on a pu en avoir de l'ordre de 30 K€ tous les ans. Il aura donc plus d'éléments pour le prochain conseil puisqu'il aura les éléments juridiques et techniques.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite revenir sur la diapo sur les emprunts, il pensait que l'évocation des emprunts dans le DOB allait faire repenser de la compensation de l'emprunt toxique. Il a regardé dans les précédents conseils municipaux mais n'a rien retrouvé et il constate, de manière très ironique au 1er degré, dans la presse, des informations qui ne sort pas données aux conseillers, ni en commission, ni en conseil, et il ne sait pas si c'est le Maire ou le candidat qui parlait, mais il a lu qu'il (Arnaud TAFILET) parlait de son élection en tant que membre du bureau de l'association Acteurs Publics Contre les Emprunts Toxiques (APCET), peut-il en dire plus : depuis combien de temps Montoire est adhérente à ça et est-ce que réellement, ça peut changer la donne ?

Arnaud TAFILET lui répond que pour la question : "depuis quand la mairie est adhérente ?", il ne le sait pas, il l'invite à prendre contact avec son ancienne tête de liste qui avait dû adhérer à l'époque car l'adhésion ne s'est pas faite sous ce mandat. Il pense que l'adhésion s'est faite lors de la création de l'association lorsque le franc suisse a dévié et a créé ces fameux emprunts toxiques.

Pierre BERNEAU MERLET lui demande s'il y a eu une réadhésion.

Arnaud TAFILET lui répond que l'adhésion n'a jamais été suspendue, et en réponse à la seconde question "est-ce que ça peut changer la donne?", aujourd'hui il est incapable de le dire. Sa volonté aujourd'hui, en tant que Maire de Montoire, il précise que c'est bien le Maire et personne d'autre qui parle, c'était soit il prenait le poste, soit l'association s'arrêta, très clairement. Aujourd'hui à l'instant T, il préfère que l'association vive et qu'on relance un combat, il ne sait pas si le terme est bon, mais qu'on relance en tout cas des actions auprès des instances de l'Etat, ministères et autres. Peut-être qu'on aura rien, peut-être, mais au moins on tente. Après, c'est l'exemple qu'il citait : si aujourd'hui on a 375 000 € d'aides de l'Etat, même si demain on n'a " que 75 000", parce qu'il y a eu quelque chose qui a été ouvert. Ça sera difficile, on connaît tous le contexte national au niveau économique et autres. Mais même si on ne retouchait que quelques dizaines de milliers d'euros, c'est toujours ça que la commune aura de moins à sortir. Donc du coup, il pense que c'est du temps à passer, c'est un combat à mener, mais il pense que peu importe qui sera à sa place prochainement, il pense que c'est un combat à vraiment continuer. Et l'association, du coup, va se relancer. Quelque part, elle est en sommeil, l'association. Depuis que les emprunts avaient été renégociés, toutes les collectivités ou presque, avaient renégocié les choses, mais là, vu qu'on arrive, toutes et tous, à trois années en comptant celle-ci, à la fin de cette aide de l'Etat, voilà, ça commence à bouger et se réveiller parce qu'on n'est pas les seuls dans cet embarras-là. Il y a des communes plus grosses, il y a des collectivités qui est plus grosses, mais il y en a aussi de notre taille et il écoute les personnes parler lors de cette AG et il y a plusieurs communes de notre taille, impactées à peu près de la même façon.

Pierre BERNEAU MERLET souhaiterait savoir combien de temps la commune peut tenir sans compensation.

Arnaud TAFILET lui répond que comme il (Pierre BERNEAU MERLET) l'a dit au tout début, il y aura un petit 100 000 € de la fin de la place qui tombera là à la fin de l'aide de l'Etat. Donc ça, on va dire qu'il ne reste plus que 275 K€ à trouver, ce qui est énorme. Après là, tout dépendra de la gestion des futures années. Aujourd'hui, en gérant au plus proche comme la gestion est faite depuis quelques années, dire qu'il n'est pas inquiet, ça serait quand même fort de dire pas inquiet, mais à gestion constante, ça sera difficile, ça sera très difficile parce qu'on voit aujourd'hui les investissements sur la totalité du mandat, en englobant le 2020 et 2021, ce n'était pas folichon.

Pierre BERNEAU MERLET répond que si on a 100 K€ d'épargne et qu'on a 375 K€ à sortir...

6/9

Arnaud TAFILET lui répond qu'ils sont bien d'accord, que c'est bien ce qu'il dit. Il faudra une gestion rigoureuse et des investissements mesurés et réfléchis. Et il ne faut pas oublier qu'il y a aussi la réserve constituée depuis plusieurs années pour faire face à cela, même si cela ne sera pas jusqu'en 2040, ça va nous aider quelques temps. Il faudra aussi resserrer les boulons encore plus ; il ne parle pas d'augmentation d'impôts et tout ça, mais dans la gestion du quotidien et dans la gestion des investissements, il est très clair que des investissements importants, Montoire n'en fera pas avant 2035, c'est une certitude, ou alors, avec des emprunts qui nous sont quasi interdits par les différentes instances, il faut être réaliste, c'est ce qu'il dit, c'est juste réaliste : la commune ne fera pas d'investissement, ne fera pas une salle des fêtes neuve, la commune ne fera pas d'investissements divers et variés, c'est sûr et certain que la commune ne sera pas en mesure de digérer des investissements conséquents. On le voit, vous l'avez dit Pierre, 400K€ en gros d'épargne nette, moins 275, on voit bien qu'il restera peu, une centaine, en gros une centaine de milliers d'euros. Et encore, l'épargne nette va s'affaiblir de facto, c'est juste logique parce que les charges vont augmenter ; donc forcément, l'épargne va diminuer. Donc on générera un budget, il sera à l'équilibre juste avec le fonctionnement. Donc les investissements seront vraiment réduits au strict minimum. Là, juste comme ça, parce que c'est la prospective et rétrospective également, depuis 2020, en prenant les chiffres 2023, il les a additionnés, mais sont à réajuster, c'est vrai que ça fait mal. Il dit pourquoi ça fait mal de l'annoncer : le chiffre de 2020 à 2025, les investissements de la commune, c'est 4 848 000 €, c'est joli 4 848 000 €, sauf qu'il y a deux colonnes dans les investissements : le remboursement de la dette. Donc quand il dit la dette, il ne parle pas des intérêts, il parle uniquement du montant du capital ; donc 4 848 000 investis sur le mandat dont un remboursement de la dette de 2 830 000 €. C'est pour ça qu'il dit que ça lui fait mal de le dire. Et on a investi en réel, dans du matériel, des bâtiments et autres, 2 millions. Donc, on a eu plus de la moitié de ce que l'on a investi en remboursement de dette. On récupérerait rien que la moitié de ça, pour notre ville, ça serait juste magique, mais aujourd'hui, c'est comme ça, c'est un fait, de toute façon, il n'y aura pas de coup de baguette magique. Donc aujourd'hui, on a fait ça, ça paraît peut-être peu, demain, ça sera encore moins. C'est de fait. Et là où on peut être inquiet quelque part, mais ça, ce n'est pas que la commune de Montoire, c'est que nous savons très bien que l'Etat aujourd'hui ne va pas bien. Il ne faut pas s'attendre à avoir des augmentations de dotations, il ne faut pas s'attendre à avoir des subventions extraordinaires. Il s'est amusé à faire des petits calculs sur tout ça : sur les 2 millions d'investissements directs réalisés, si on reprend les chiffres du DOB, nous avons eu 661 000 € de subventions sur nos travaux. Ça veut dire que, on sait bien, il y a des travaux qui ont eu des subventions, il y en a d'autres qui n'ont pas eu ainsi de suite. Grâce à cette recherche de subventions, vous le savez notamment pour la toiture ça représente 1% des dépenses, mais c'est une vérité, on a eu donc 661 000 €, soit à peu près un tiers de nos investissements qui ont été financés par des aides de l'Etat, ce qui est plutôt intéressant. Est-ce que l'Etat attendra ces niveaux-là de subventions à l'avenir ? La seule certitude que l'on a aujourd'hui, au moment où on se parle, c'est que dans trois ans, on n'a plus d'aide de l'Etat, donc on perd 375 000 €, on récupère 100 000 € de l'autre côté. Donc on perd 275 000 € net. Après, sur les différentes recettes et autres, on n'a aucune vision. On ne sait pas aujourd'hui, on n'a pas de budget au niveau national, on ne sait pas comment on va être mangé. Il ne sait pas exactement où on en était, mais la dernière fois qu'il a regardé un peu tout ce qui était lié à la loi de finances, le budget à destination des collectivités était rogné, il l'avait déjà été sur le dernier, et là on parle de 4,9 milliards de réductions de dotations aux collectivités. Donc tout ça, il faut bien l'avoir en tête. Il ne sait pas comment ça sera traduit. Après, quand on financerait tout ça, à commencer par les recettes, il est incapable de le dire, il n'a pas de boule de cristal. Et s'il disait : oui, on va y arriver de façon certaine, il serait utopiste. Aujourd'hui, les outils ont été mis en place pour passer le cap, à condition d'avoir des choses à isopérimètre. Est-ce que demain, si on avait des grosses trognons de dotation de l'Etat, sans compensation dernière, d'une manière ou d'une autre, ça sera plus que difficile. Ça sera déjà difficile, mais alors là, il n'imagine pas comment ça sera possible de passer le cap, ça c'est sûr.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'il (Arnaud TAFILET) a lui-même cité comme élément de solution, c'est la réserve, qu'il ne sait pas comment elle va être utilisée, on a fait les réserves et c'est ça qu'il trouvait – Guillaume (HENRION) n'est pas là pour parler de la spécialité du budget pour en abuser – que cette réserve a pu être faite au dépend de l'investissement. On ne pourra pas faire dans les prochaines années et on va calculer l'impact positif, sur notre capacité à tenir après la fin de l'aide de l'Etat. Arnaud TAFILET lui répond que par rapport à ce point-là, il pense qu'on aura un petit peu plus de vision au moment du budget, ça sera un peu plus clair parce qu'effectivement, tous ces chiffres-là vont être repris avec notre CDL pour bien recalculer les choses. Donc au moment du budget, il aura un peu plus de maîtrise factuelle à vous donner. Il demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur ces orientations budgétaires, orientations ou éléments passés ? Il évoque qu'il voulait quand même dire, par rapport à tous ces éléments-là, et ça refait la synthèse un peu de tout ce qu'on vient de se dire, et le ROB l'a montré ;

l'endettement a diminué, la trésorerie a été assainie et la capacité d'investissement a été retrouvée. Ces résultats sont le fruit d'une gestion prudente, de choix mesurés et d'une recherche constante de subventions. Cela a permis d'investir de manière responsable lorsque les financements étaient sécurisés. Il ne s'agit pas d'investir plus mais mieux. Il a personnellement refusé l'ambition financée par l'imprudence. En revanche, l'ambition, c'est aussi savoir dire non quand les conditions ne sont pas réunies. Et il le dit de façon transparente, on l'a évoqué sur les chiffres, Pierre (BERNEAU MERLET) a évoqué le sujet : les conséquences de l'emprunt toxique, elles, ne sont pas soldées. Factuellement, à ce jour, il reste 7 125 000 € à rembourser, capital plus échéances d'emprunt, et en aide de l'Etat, 1 126 000 € : ça veut dire qu'il restera à la seule charge de la commune 5 999 000 €, on va dire 6 000 000 € à la seule charge de la commune encore à rembourser jusqu'à 2040. Donc c'est précisément pour cela que la vigilance, c'est ce qu'il disait, reste indispensable, le moindre écart de gestion pour remettre en cause les efforts accomplis et on pourra en avoir de façon peu plus nette au moment du budget.

La délibération est adoptée à 1 abstention (M. MORLE) et 23 votes pour (Mme BARLOU, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CAMUS, Mme CHARTEY-MALLECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUX, Mme DRUARD, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. HENRION, Mme JULLIEN M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE)

5°) - PERSONNEL : Bilan annuel des Lignes Directrices de Gestion
Le Maire rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique avait pour objectif de « transformer et simplifier la gestion des ressources humaines ». Elle prévoyait notamment la création d'un nouvel outil de gestion pour les ressources humaines, à savoir les lignes directrices de gestion prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ces lignes directrices de gestion s'appliquent aux décisions individuelles depuis le 1er janvier 2021, notamment en matière d'avancement de grade.
Le Centre de Gestion de la fonction publique de Loir-et-Cher invite, les collectivités qui le souhaitent, à transmettre le bilan annuel de ces lignes directrices de gestion au conseil municipal.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-63 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et notamment son article 33-5.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, et notamment son article 30,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion Départemental de la fonction publique de Loir-et-Cher en date du 4 décembre 2025 ;

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale ;

Considérant que les lignes directrices de gestion déterminent notamment la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

Considérant le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du conseil municipal ;

Proposition de :
PRENDRE ACTE de la transmission du bilan annuel 2025 des lignes directrices de gestion.

6°) - PERSONNEL : Modification du tableau des emplois permanents : suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet

Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité

A cet égard, compte tenu de la radiation d'un agent et le travail de mise en conformité des délibérations ouvrant les emplois permanents, il convient de supprimer le grade d'Adjoint Technique de catégorie C à temps non complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04 décembre 2025 ;

Proposition de :
SUPPRIMER un poste à temps non complet sur le grade d'adjoint technique à compter du 23 janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - AFFAIRES DIVERSES

Le Maire commence par présenter les manifestations à venir :

- 23/01/2026 à partir de 18h30 : Nuits de la lecture à la médiathèque Nef Europa (lecture puis apéro-quiz)
- 30/01/2026 – 18h30 : Vœux du Maire ;
- 01/02/2026 : Bal Folk organisé par l'Arentèle ;
- 04/02/2026 à 18h30 : Audition des classes de guitares classiques et amplifiées à l'auditorium de l'école de musique ;
- 10/02/2026 – 18h00 : Ciné média à la médiathèque Nef Europa ;
- 20/02/2026 – 15h00 : Ciné jeunesse à la médiathèque Nef Europa ;
- 21 & 22/02/2026 : Représentation théâtrale organisée par le Souvenirs Français ;
- 24/02/2026 – 19h00 : Cinéma « Mufasa, le roi Lion » à la salle des fêtes par CLAP 41 (Mairie + département) ;
- 26/02/2026 – 19h00 : Spectacle « L'affaire méchant loup » par l'Heclaire à l'école de musique ;
- 01/03/2026 : Randonnée pédestre de printemps des randonneurs montornais

Ensuite il précise que le Montoire Magazine est en cours d'impression et que les plannings de tenue des bureaux de votes seront déposés sur l'intranet élus la semaine prochaine.

Jean-Yves FERRAGU souhaite faire part de son étonnement de ne pas voir de ligne d'investissement pour le cheminement des personnes à mobilités réduites compte tenu du travail qui avait été mené en amont par la commune et l'Hospitalet notamment. Il demande si l'Hospitalet est revenu vers la mairie sur ce sujet. Arnaud TAFILET lui répond qu'il a été fait le choix de ne maintenir que les investissements déjà engagés, soit la maison de santé et la mise en accessibilité et sécurisation de la mairie afin de laisser le choix des futurs investissements à la future municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20h12.

La secrétaire de séance auxiliaire La secrétaire de séance

Le Maire,



Cindy HUREAU



Martine BELLANDE



Arnaud TAFILET